

## **CHARTE DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES DE TRAVAIL DE LA SPLF**

### **Principes généraux :**

L'activité scientifique de la SPLF repose sur son conseil scientifique et ses groupes de travail.

Les GT sont une composante de la SPLF. Ils ont des responsabilités du fait de leur appartenance à la SPLF. Ils ont aussi certaines contraintes du fait de cette appartenance

Les GT sont créés à l'initiative du conseil scientifique ou de membres de la SPLF. Leur création est prononcée par le Conseil d'Administration sur proposition du Président et/ou du Secrétaire Général chargé du Conseil Scientifique. Ils sont dissous sur demande de leur coordonateur.

Les groupes de travail n'ont pas de personnalité juridique propre.

Les GT ont une grande liberté d'action dans leur création, leur fonctionnement, leur dissolution.

Le fonctionnement des GT est fondé sur la démocratie, ce qui signifie ouverture, transparence, renouvellement.

Les GT peuvent nouer des relations étroites et suivies avec d'autres sociétés savantes, telles que la SFMT, la SFAIC, la SRLF par exemple, mais aussi la SFMRS, la SFC, ou d'autres.

Chaque GT est sous la responsabilité d'un coordonateur qui est l'interlocuteur du président et du Secrétaire Général chargé des affaires scientifiques. Chaque GT propose au Secrétaire Général chargé des affaires scientifiques, son thème de travail et ses objectifs pour l'année à venir.

Les membres du GT à jour de leur cotisation SPLF élisent un bureau constitué d'un coordonateur (+/- coordonateur adjoint), un secrétaire (+/- secrétaire adjoint) et d'un trésorier. Le bureau élu est libre de coopter d'autres membres jugés utiles pour le bon fonctionnement du GT.

Le bureau est élu pour une durée maximale de 4 ans. Les membres du bureau peuvent être rééligibles après décision du GT.

Les objectifs des GT s'intègrent explicitement dans un ou plusieurs des buts de la SPLF annoncés dans l'article 3 de ses Statuts :

1. Etudier dans tous leurs aspects les maladies respiratoires et apporter ainsi une contribution, en liaison avec les organismes intéressés,
  - à la formation et au perfectionnement des pneumologues
  - à la recherche en pneumologie
  - à l'information en pneumologie des autres membres des professions de santé (dans ce cas particulier, information préalable au Bureau du Conseil d'Administration)
  - à l'élaboration et à la mise en œuvre de programmes de lutte contre les maladies respiratoires
  - aux échanges d'information pneumologiques entre divers pays

2. Promouvoir la Pneumologie en tant que spécialité médicale et promouvoir son enseignement dans la formation médicale initiale et continue.

### Avantages et droits

- Utilisation du label de la SPLF, de la liste de diffusion, du secrétariat (en fonction des disponibilités) et du site internet
- Gestion financière par la SPLF d'une ligne budgétaire dédiée et abondée par le GT
- Force de proposition pour l'élaboration du programme scientifique du CPLF
- Si aucun membre du GT ne fait partie du conseil scientifique de la SPLF, le secrétaire du conseil scientifique propose au coordonateur du GT un interlocuteur privilégié au sein du conseil scientifique.

### Engagements

#### Publications

- Soumettre les textes et travaux issus des Groupes en priorité à la RMR
- Mentionner l'affiliation au Groupe de Travail de la SPLF dans toute publication émanant du groupe

#### Réunions scientifiques

- Faire valider par le CS le programme des réunions scientifiques organisées par le GT suffisamment en amont pour permettre d'éventuelles modifications.
- La SPLF est membre de la FFP. A ce titre elle peut soumettre un programme de formation pour accréditation et attribution de crédits. Cette procédure prend du temps. Il convient d'en informer le bureau de la SPLF au moins deux mois avant la manifestation.

#### Communication

- Informer le bureau de la Société au moins deux mois avant de toute action de communication prévue par le GT sur son activité
- Mettre en ligne sur splf.org ses comptes-rendus d'activités
- Communiquer prioritairement dans Info-Respiration

#### Financement.

- Chaque groupe est responsable de son financement.
- Il est souhaitable que les GT aient à cœur de promouvoir la recherche et pour ce faire dégager, si possible, des bénéfices de ses activités pour pouvoir financer une ou plusieurs subvention/bourse de recherche.
- Une certaine entraide (financière) peut intervenir entre différents GT.

#### Missions des GT

- Chaque groupe doit soumettre au CS chaque année en Janvier un rapport écrit sur son activité de l'année passée et doit préciser ses objectifs pour l'année en cours.
- Une réunion de travail annuelle est organisée par le bureau de la SPLF.

## Dissolution des groupes

- Conformément aux Statuts de la SPLF, la dissolution d'un GT est prononcée par le Conseil d'Administration sur proposition du Président et/ou du Secrétaire Général chargé du Conseil Scientifique.

Mise à jour SPLF juillet 2012